

# Procès-verbal de séance

## Séance du 04 février 2015

L'an deux mille quatorze le dix-sept décembre, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 27 janvier 2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b>PRESENTS</b> : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p><b>EXCUSE</b> : Christian LECHEVREL</p> <p><b>ABSENTS</b> :</p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 11</b></p> <p><b>Présents : 10</b></p> <p><b>Votants : 10</b></p>
--	--

**Dominique Rey est nommé secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance du 17 décembre 2014, à l'unanimité.

**M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour :**

- ☞ Reprise de la délibération n° 2014/09/61 du 17 septembre 2014 portant sur l'établissement d'une convention avec la Communauté de Communes de la Semine pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif.
- ☞ Entretien des bâtiments communaux. Restaurant 'Le Saint-Germinois' : remplacement de la toile de store.

**Délibération n° 2015/02/01**

**Forêt communale – Programme d'actions pour l'année 2015**

Rappel par Monsieur le Maire de la délibération n° 2012/06/23 en date du 18 juin 2012 approuvant le programme d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts de la Région Rhône-Alpes pour la période 2012-2031.

Philippe Girod présente le programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier communal au cours de l'année 2015, en application de l'article D.214-21 du Code Forestier, et précisant que ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à l'engagement PEFC de la commune, à savoir (PRC-15-882505-00131952) :

- ☞ Travaux sylvicoles pour un montant hors taxes estimé à 2.200€ : dégagement manuel des régénérations naturelles – parcelles 3, 9, 10,13 (= dégagement de jeunes semis de chêne dans les trouées) + ouverture mécanisée de la parcelle 3 (ce type de travail permettra un accès plus aisé aux futurs lots d'affouage, tout en garantissant une protection des sols et de la régénération au sein de la parcelle).
- ☞ Travaux environnementaux pour un coût hors taxes de 890€ : création d'une mare sur la parcelle 11, pour favoriser la biodiversité.
- ☞ Travaux d'exploitation sur la parcelle 6 pour un coût hors taxes de 940€.

Le conseil municipal valide le programme de travaux pour un montant global estimé à 4.030€ HT.

**Unanimité**

## **Délibération n° 2015/02/02**

### **Intercommunalité – Transfert de l'élaboration des documents d'urbanisme à la CCS**

Monsieur le Maire donne communication de la délibération n° 01/15 du 19 janvier 2015 prise par la Communauté de Communes de la Semine portant sur la modification statutaire n° 10. La CCS souhaite, en cas d'accord des communes, prendre la compétence PLUI et compléter les compétences obligatoires par les termes suivants : «Établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : élaboration, approbation, suivi, modifications et révisions des documents d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Semine».

Monsieur le Maire précise que les communes conserveront le droit du sol (délivrance des autorisations d'urbanisme) et la perception des différentes taxes liées à ces autorisations.

*Unanimité*

## **Délibération n° 2015/02/03**

### **Service public – Acquisition d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'achat d'un défibrillateur qui serait mis à la disposition de tout public dans un endroit restant encore à définir, aux abords de la salle des fêtes. Après consultation pour l'ensemble du territoire intercommunal de la Semine, l'offre de Méfran Collectivités s'avère la plus intéressante, techniquement et financièrement. Montant de l'équipement complet : 1.745€ hors taxes.

La commune souscrira également un contrat de maintenance auprès de la société Cardiop (63) pour un montant annuel forfaitaire de 184€ hors taxes.

*Unanimité*

### **Dettes publiques – Renégociation des prêts contractés par la commune**

Le dossier est à l'étude auprès de la Banque Postale. Une première proposition a été faite pour le prêt de 200.000€ contracté en 2013, avec un taux de refinancement de 2%. Le gain potentiel serait d'environ 4.000€. A rapprocher des pénalités pratiquées par l'établissement bancaire actuel.

Le point sera fait ultérieurement avec les membres du conseil municipal.

## **Délibération n° 2015/02/04**

### **Urbanisme – Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture**

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme, et afin d'éviter la multiplication des projets non conformes au règlement national d'urbanisme et le développement éventuel de contentieux, il est décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, et ce dès validation de cette décision par les services de l'Etat.

*Unanimité*

## **Délibération n° 2015/02/05**

### **Dénomination des voies et places sur le territoire communal – Nouvelle voie**

Le lotissement «Les Jardins du Crêt», comprenant quatre habitations, est en cours de finition aux abords de la «Route de l'Etang». Les propriétaires commencent à emménager et il convient, afin de faciliter les démarches administratives, de finaliser leur adressage. Une construction située hors lotissement mais utilisant la voie de ce dernier, est également concernée par cette procédure.

Le conseil municipal décide de nommer cette voie «Impasse des Jardins du Crêt». Cette information sera transmise à tous les organismes officiels dans les plus brefs délais.

*Unanimité*

## Délibération n° 2015/02/06

### Facturation unique «eau / assainissement» - Révision de la convention

Par délibération n° 2014/09/61 en date du 17 septembre 2014, la commune de Saint-Germain-sur-Rhône, gestionnaire des rôles d'eau, acceptait de signer une convention avec la Communauté de Communes de la Semine pour procéder à la facturation unique eau + assainissement + taxes associées, et ce dès le rôle 2015. Cette convention précisait toutefois le montant de l'indemnité due par la CCS à la Commune pour cette prestation.

Or, après réflexion, l'ensemble des élus concernés ont décidé de supprimer cette indemnité. Une nouvelle convention sera donc signée entre les deux parties, prenant en compte cette modification.

*Unanimité*

## Délibération n° 2015/02/07

### Investissements sur bâtiments communaux – Restaurant «Le Saint-Germinois»

Après résumé par Monsieur le Maire de sa rencontre annuelle avec Monsieur Thomas Grand-Clément, gestionnaire du restaurant, le conseil municipal accepte de procéder au remplacement de la toile du store extérieur (couvrant toute la terrasse) et aux réglages nécessaires au bon fonctionnement de ce store. Le montant du devis proposé par la SARL Bunoz, de Seyssel (74) s'élève à 1.379€ hors taxes.

De même, le conseil municipal accepte d'apporter des améliorations au fonctionnement du service en cuisine par le biais d'achat d'équipement mobilier supplémentaire (plan de travail réfrigéré, armoire chaude, congélateur). Une participation financière de Monsieur Grand-Clément sera toutefois sollicitée (prise en charge de 50% du devis par la commune).

*Unanimité*

## Questions diverses et informations

- La création d'une commune nouvelle, en lieu et place des sept communes composant la Communauté de Communes de la Semine, est à l'étude. De sérieuses incitations financières de l'Etat ne sont pas négligeables à l'heure où les communes voient leurs dotations baisser considérablement.
- Elections départementales. Organisation des bureaux de vote pour les deux tours de scrutin.
- Travaux d'aménagement de l'ancienne garderie / mairie. Un projet devrait bientôt être soumis aux membres du conseil municipal.
- Agenda :
  - ☞ Réunion publique organisée par la Communauté de Communes de la Semine ce jeudi 05 février à 20 heures – salle des fêtes d'Eloise.
  - ☞ Mercredi 25 février à 20 heures – salle des fêtes d'Eloise : réunion d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
  - ☞ Buffet / repas à l'initiative de la mairie prévu le 27 mars. Seront invitées les personnes publiques du territoire communal (membres du conseil municipal, présidents d'associations, membres des comités consultatifs, membres du conseil communal d'action sociale), ainsi que le personnel communal.
  - ☞ Site internet en cours de finition (transfert des données du site actuel).
  - ☞ Avis à la population concernant les difficultés rencontrées par l'Association Cally Nant. Merci aux parents de se mobiliser afin que cette structure puisse continuer ses actions auprès de nos jeunes enfants.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h30

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

